



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à un défrichement pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une superficie de 59 ha 92 a 90 ca sur la commune de SAUGNACQ-ET-MURET

Demandeur : SARL CPV SUN 40
47 rue Joseph-Alois SCHUMPETER
34 470 PEROLS
Représentée par Monsieur Julien GARCON

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de SAUGNACQ-ET-MURET, siège de l'enquête publique, durant 30 jours consécutifs du lundi 30 novembre 2020 à 09h00 au mardi 29 décembre 2020 à 17h00.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

Monsieur Jean-Marie VIGNOLLES, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E2000072/64 de la présidente du Tribunal Administratif de PAU en date du 15 octobre 2020.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- sur support papier : à la mairie de SAUGNACQ-ET-MURET, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, mercredi de 09h00 à 12h00, le samedi uniquement sur rendez-vous ;
- sur un poste informatique à la mairie de SAUGNACQ-ET-MURET, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 30 novembre 2020 à 09h00 au mardi 29 décembre 2020 à 17h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de SAUGNACQ-ET-MURET, siège de l'enquête publique ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de SAUGNACQ-ET-MURET, siège de l'enquête publique – 1 place de la mairie – 40 410 SAUGNACQ-ET-MURET ;

- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr , avant le mardi 29 décembre 2020 à 17h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP défrichement SAUGNACQ-ET-MURET).

Monsieur Jean-Marie VIGNOLLES, recevra le public à la mairie de SAUGNACQ-ET-MURET aux dates et heures suivantes :

- lundi 30 novembre 2020 : de 09h00 à 12h00
- samedi 12 décembre 2020 : de 09h00 à 12h00
- jeudi 17 décembre 2020 : de 14h00 à 17h00
- mardi 29 décembre 2020 : de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, SARL CPV SUN 40 – 47 rue Joseph-Alois SCHUMPETER – 34 470 PEROLS – 04 67 64 99 60 – dbouzon33@gmail.com .

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de SAUGNACQ-ET-MURET, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes – Service Nature et Forêt (SNF) (05 58 51 30 60), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète

Cécile BIGOT-DEKEYZER